

Déclaration de confidentialité

Tables des matières

Tables des matières	1
Introduction	2
Principes de confidentialité : quelle est notre position ?.....	3
Responsabilité : qui est responsable ?	5
Cible : qui est concerné ?	7
Objet : quelles données sont concernées ?.....	8
Collecte : comment les données sont-elles captées ?	10
Cadre légal : quelle est la réglementation ?.....	11
Traitements : comment traitons-nous les données ?	12
Que faisons-nous des données ?	12
A qui sont communiquées les données ?	13
Combien de temps conservons-nous les données ?	15
Mesures : comment protégeons-nous les données ?	16
Comment garantissons-nous la sécurité et la confidentialité ?	16
Quels moyens technologiques sont-ils utilisés ?.....	17
Pourquoi utilisons-nous des cookies ?	18
Recours : quels moyens de recours sont à disposition ?	19
Quels droits sont-ils applicables ?	19
Quelles procédures suivre ?.....	20
Qui contacter ?.....	21
Evolution : que se passera-t-il dans le futur ?	22

Introduction

Depuis toujours, nous (Group S) accordons beaucoup d'importance au respect de la vie privée et veillons à garantir un niveau élevé de protection des données à caractère personnel, en accord avec les règlements nationaux et européens. En particulier, nous veillons à nous conformer au règlement européen en la matière, qui entrera en vigueur à partir du 25 mai 2018 : le RGPD. Ce nouveau règlement a pour objectif de gérer, traiter et sécuriser plus efficacement les données personnelles des citoyens au sein de l'Union Européenne.

Cela se traduit par une transparence totale sur les traitements que nous exerçons et sur la mise en place de procédures rigoureuses garantissant le respect du règlement au sein de Group S ou la réactivité de Group S en cas de violation avérée.

Cette déclaration de confidentialité a pour objectif de vous informer sur la façon dont nous collectons et traitons vos données dans le cadre du mandat qui nous est conféré contractuellement, et notamment toutes les informations collectées en ligne.

La présente déclaration s'applique à toutes les entités juridiques du Group S ainsi qu'à tous les sites Web, services et applications propriétés de Group S. Elle ne s'applique pas aux sites Web, applications ou services auxquelles l'internaute peut accéder par le biais de liens que nous proposons sur notre site, pour information. Avant d'autoriser la collecte et l'utilisation d'information à ces sociétés, nous invitons l'internaute à se renseigner sur leur politique de confidentialité qui peut être différente de la nôtre.

Eu égard à l'importance du sujet, nous vous proposons une lecture attentive de cette déclaration afin de vous familiariser avec nos pratiques en la matière.

Principes de confidentialité : quelle est notre position ?

Nos principes de confidentialité reposent sur les précédents règlements, notamment la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée lors du traitement de données à caractère personnel, ainsi que l'arrêté Royal d'exécution du 13 février 2001, et incorporent le nouveau règlement RGPD adopté le 14 avril 2016 et applicable dès le 25 mai 2018. Ils traduisent aussi la philosophie de Group S et sa volonté de protéger au mieux les intérêts des personnes physiques en la matière.

Légalité

L'esprit premier de cette déclaration est d'assurer le respect des dispositions légales prévues par les lois, au niveau national et international, dans le cadre de tous les traitements mis en œuvre afin de remplir nos obligations contractuelles et légales.

Transparence

Toute activité exercée par Group S l'est conformément aux objectifs décrits dans les contrats liant les différentes parties concernées (employeur, sous-traitants,...). Si malgré tout, des traitements complémentaires doivent élargir le périmètre contractuel, alors un consentement explicite sera demandé afin d'autoriser l'utilisation des données personnelles.

Authenticité

Les données personnelles collectées par Group S sont exploitées aux fins décrites dans le contrat et nous nous engageons à ce que toutes ces données soient, au moment du traitement, authentiques, exhaustives et actuelles.

Sécurité

Group S a développé des applications s'appuyant sur des procédures physiques, techniques et administratives permettant de neutraliser toute utilisation malveillante des données à caractère privé. Ces procédures concernent notamment l'accès aux applications mises à disposition, aux données personnelles, le transfert de celles-ci entre le Group S et les tiers et le cryptage au sein de nos bases de données.

Recours

Si malgré tout, une violation de données à caractère personnel se produit, Group S déclenche les différentes procédures d'information et de recours mises en place pour limiter rapidement les effets non-souhaités et poursuivre les auteurs éventuels de ce délit.

La présente déclaration de confidentialité veille à assurer un respect intégral et infaillible de ces principes : nous n'utilisons pas les données personnelles à des fins incompatibles aux présents principes.

Afin d'aider dans la compréhension du texte, il est utile de préciser certains vocables en rappelant leurs définitions extraites du RGPD :

Traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Données à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Responsable du traitement : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre.

Sous-traitant : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

Consentement de la personne concernée : toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement

Violation de données à caractère personnel : une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

Responsabilité : qui est responsable ?

Group S est un regroupement d'entités juridiques dont le siège social est situé 40 avenue Fonsny à 1060 Saint-Gilles. La responsabilité de Group S, dans le cadre du traitement des données à caractère personnel dépend de l'activité concernée.

Responsabilité externe

Group S - Secrétariat Social ASBL (SS) exerce une responsabilité de sous-traitant vis-à-vis des travailleurs pour lesquels nous traitons les paies et effectuons toutes les démarches administratives dans le cadre du mandat que l'employeur (affilié) nous octroie, via le contrat d'affiliation. Ce sont les employeurs qui sont les responsables du traitement au sens prévu par le RGPD. Ils seront donc les interlocuteurs de première ligne ainsi que celui des autorités de contrôle, en cas de questions relatives à l'utilisation des données des travailleurs par nos services.

Il en est de même au niveau de l'**Office Patronal de Compensation ASBL (OPC)** pour lequel Group S apparaît aussi comme sous-traitant.

Par contre, pour ce qui concerne la **Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants ASBL (CASI) et Group S - Management Services SA (GSMS)**, Group S est directement responsable des traitements. Nous sommes donc l'interlocuteur privilégié dans le contexte de la protection de la vie privée.

Responsabilité interne

Quelle que soit l'entité concernée, Group S exerce un rôle de responsabilité directe vis-à-vis de ses collaborateurs et candidats collaborateurs. Il est donc considéré, dans ce contexte, comme responsable des traitements qu'il applique sur les données personnelles de cette population.

Responsabilité des sous-traitants

Lorsque nous faisons nous-même appel à des sous-traitants pour exercer des services spécifiques (impression, diffusion électronique, paiements des salaires, paiement des allocations, ...), nous les informons des instructions à suivre, nous nous assurons auprès d'eux du respect du règlement international en la matière et nous ne leur communiquons strictement que les données nécessaires à l'exécution de leur contrat.

Afin de respecter ses obligations par rapport au RGPD, Group S s'est engagé à :

- Désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO)
- Examiner toutes ses activités de traitement des données et conserver un registre d'inventaire
- Traiter uniquement les données conformément aux instructions du responsable de traitement

- Mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité nécessaire des données à caractère personnel
- Respecter le principe de responsabilisation et coopérer avec l'Autorité de Protection des Données et/ou le responsable des traitements, le cas échéant
- Garantir les droits des personnes concernées
- Mettre en place des procédures et des modèles appropriés pour identifier, examiner et signaler rapidement des violations de données à la Autorité de Protection des Données et/ou au responsable des traitements
- Examiner ses contrats de traitement de données existants et s'assurer de la sécurité et de la confidentialité nécessaires des données personnelles traitées
- S'assurer que les sous-traitants qu'il désigne présentent les garanties suffisantes par rapport au respect de la vie privée
- Sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux de la nouvelle réglementation et à ses conséquences opérationnelles

Cible : qui est concerné ?

La réglementation relative à la protection de la vie privée concerne toutes les informations personnelles se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Par rapport à notre activité, sont concernés les travailleurs de nos affiliés, les employeurs indépendants non constitués en société, mais aussi les allocataires et les attributaires qui ouvrent le droit aux allocations familiales.

Les collaborateurs (y compris les candidats collaborateurs) du Group S, pour lesquels des données personnelles sont également collectées, sont également repris dans le périmètre de ce règlement, dans le cadre des traitements définis par le biais de leur contrat de travail.

Toutes ces personnes physiques sont dénommées ci-après «personnes concernées».

Les personnes morales, quelle que soit la forme juridique adoptée, sont exclues de ce règlement.

Objet : quelles données sont concernées ?

Les données concernées sont les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Le RGPD a dégagé une classification de ces données selon leur nature :

- 1 Données génétiques
- 2 Données biométriques
- 3 Santé
- 4 Origine raciale ou ethnique
- 5 Opinions politiques
- 6 Convictions religieuses ou philosophiques
- 7 Appartenance syndicale
- 8 Orientation sexuelle
- 9 Condamnations pénales et infractions
- 10 Données professionnelles
- 11 Données de communications électroniques
- 12 Données de localisation
- 13 Données économiques et financières
- 14 Vie privée et familiale
- 15 Choix linguistiques
- 16 Diversité culturelle
- 17 Caractéristiques personnelles
- 18 Données d'identification

Group S est amené à récolter exclusivement des données relatives aux natures suivantes : 3, 4, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 et s'engage à ne les utiliser que dans le cadre limité de sa mission.

Group S - Secrétariat Social ASBL (BCE 0407.214.017)

Les données collectées concernent tous les éléments nécessaires au calcul de la paie des travailleurs et autres obligations légales incluses dans notre convention d'affiliation.

Group S – Office Patronal de Compensation ASBL (BCE 0407.759.591)

En vue de la protection de la vie privée, les données collectées des travailleurs le sont exclusivement pour l'exécution du remboursement des salaires garantis payés aux ouvriers et l'assistance aux employeurs lors d'éventuels contrôles médicaux.

Group S - Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants ASBL (BCE 0409.088.293)

Les données collectées, pour les indépendants personnes physiques (employeurs indépendants non constitués en société) et morales, concernent leur identification (nom, adresse, numéro national...). Ces données nous permettent d'exécuter nos tâches administratives et commerciales. Celles-ci comprennent la gestion du statut social en tant

qu'indépendant dans le cadre de l'arrêté royal n°38 du 27 juillet 1967 et tous les droits et devoirs qui en découlent.

Group S - Management Services SA (BCE 0456.681.542)

Les données collectées concernent tous les éléments nécessaires à l'accompagnement sociojuridique (conseils juridiques, contentieux, formations, audit social, gestion des relations sociales) de nos affiliés.

Collecte : comment les données sont-elles captées ?

Les données personnelles sont généralement communiquées chez Group S par l'employeur par le biais des canaux de communication suivants :

- Application Web ou en mode ASP
- Transfert sécurisé de données via fichiers constitués à partir d'une application propre à l'employeur

Pour les employeurs agissant en tant que personne physique (employeurs indépendants non constitués en société), d'autres données peuvent être collectées :

- via les documents contractuels d'affiliation à nos services,
- via des contrats de prestations de service
- via notre site Web,
- via l'abonnement à nos newsletters,
- via les contacts que vous avez avec nous,
- via les publications officielles (Moniteur belge, ...),
- via des formulaires mis à disposition lors de campagnes marketing ou sur demande explicite de l'employeur.

Pour les travailleurs certaines données peuvent être captées par le biais d'applications mises à disposition de ceux-ci, en mode 'Employee Self Service'.

Nous pouvons également être amenés à recueillir des données à partir de sources tierces commerciales ou publiques jugées crédibles. Les données concernées sont essentiellement relatives à l'identification, l'activité professionnelle et certaines données de localisation. Le cas échéant, nous pouvons aussi recevoir des informations provenant d'organismes de prévention des fraudes.

Enfin, Group S dispose également de données issues de caméra de vidéo-surveillance dans et aux abords de nos locaux. Les images sont enregistrées exclusivement dans le but de préserver la sécurité des biens et des personnes ainsi que de prévenir les abus, fraudes et autres infractions dont nos clients et nous-mêmes pourrions être victimes.

Cadre légal : quelle est la réglementation ?

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), défini par l'Union Européenne, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la circulation de ces données est applicable à partir du 25 mai 2018. Ce règlement abroge et remplace la directive 95/46/CE du Parlement Européen et du Conseil qui complétait la loi belge du 8 décembre 1992 (loi relative à la vie privée) ainsi que l'arrêté Royal d'exécution du 13 février 2001.

Contrairement à la directive 95/46/CE, qui a fait l'objet d'une traduction particulière par chaque Etat membre, ce règlement est unique et identique pour tous les membres de l'Union européenne. Etant qualifié de règlement, il ne nécessite aucune transposition dans les lois des Etats.

Pour de plus amples informations sur le sujet, il est recommandé de se rendre sur le site de l'Autorité de Protection des Données.

Traitements : comment traitons-nous les données ?

Que faisons-nous des données ?

Group S collecte des données personnelles sur des personnes concernées en fonction du service concerné par l'affiliation. Toutes ces données sont utilisées dans le cadre exclusif de notre mission. Pour chaque traitement identifié au sein de la cartographie des traitements impliquant des données à caractère personnel, Group S garantit la licéité de celui-ci en s'appuyant sur un des fondements légaux en application :

- le traitement est nécessaire à l'exécution d'un **contrat** auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ou de son employeur,
- le traitement est nécessaire au respect d'une **obligation légale** (définie dans le droit de l'Union ou dans le droit de l'Etat membre auquel le responsable du traitement est soumis) à laquelle le responsable du traitement est soumis. C'est le cas pour Group S – Secrétariat Social dans le cadre de son mandat vis-à-vis des organismes sociaux et fiscaux, pour Group S – Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants vis-vis de l'INASTI.
- la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques. Dans ce cas, la demande de **consentement** sera explicite (pas de formule générique), exprimée dans une forme compréhensible et aisément accessible, et formulée en des termes clairs et simples. Ce consentement pourra également être retiré selon les mêmes termes.

D'autres fondements sont également prévus par le règlement, mais ceux-ci ne cadrent pas directement avec nos missions contractuelles usuelles :

- le traitement est nécessaire à la sauvegarde des **intérêts vitaux** de la personne concernée ou d'une autre personne physique,
- le traitement est nécessaire à l'exécution d'une **mission d'intérêt public** ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (définie dans le droit de l'Union ou de le droit de l'Etat membre auquel le responsable du traitement est soumis),
- le traitement est nécessaire aux fins des **intérêts légitimes** poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant.

A qui sont communiquées les données ?

Group S ne partage pas les données avec quiconque en dehors des entités du groupe (SS, OPC, CASI, GSMS et Kidslife ASBL) et des destinataires prévus dans le cadre de la relation contractuelle, légale ou autorisée par un consentement. Sauf disposition explicite, les données sont exclusivement conservées au sein de l'UE.

Les données sont communiquées aux destinataires finaux des traitements prévus par le contrat, c'est-à-dire :

- aux organismes fédéraux ou régionaux,
- aux compagnies d'assurances,
- aux organismes bancaires,
- aux curateurs en cas de faillite,
- aux huissiers de justice en cas de saisies sur salaire,
- à des avocats ou syndicats en cas de gestion de litiges.

conformément aux engagements légaux, en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance, liés à notre intérêt légitime.

Des destinataires complémentaires peuvent être concernés, lorsque les termes du contrat le précisent explicitement :

- services médicaux,
- actuaires,
- fonds de pension,
- autres prévus par le contrat.

Des sous-traitants, dont Group S s'est informé du respect de la réglementation en vigueur, peuvent également recevoir des données personnelles :

- Speos pour l'impression des documents,
- Sodexo, Edenred et Monizze pour la commande des titres-repas,
- Codabox, Basware et Zoomit pour la diffusion électronique de vos documents,
- Twikey pour la gestion des domiciliations,
- Isabel pour les échanges bancaires.

Enfin, les données personnelles peuvent aussi être échangées entre les différentes entités de Group S :

- Group S - Secrétariat Social ASBL,
- Group S - Office Patronal de Compensation ASBL,
- Group S - Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants ASBL,
- Group S - Management Services SA

ainsi que Kidslife ASBL constituée par les groupes de service RH Liantis, Easypay Group et Group S.

En aucun cas ces données ne seront communiquées à des tiers en dehors des fondements légaux mentionnés ci-dessus.

Combien de temps conservons-nous les données ?

La durée de rétention des données dépend directement de la nature et de la forme de celles-ci. La forme de ces données peut effectivement être variée :

- Fichiers,
- Base de données,
- Documents,
- Mails
- ...

Group S s'engage à respecter la durée de conservation légale et/ou nécessaire de ces données et a mis en place des procédures automatiques permettant de garantir ce délai. Par ailleurs, une cartographie détaillée des données concernées a été établie afin d'offrir une vue précise sur la politique de Group S en la matière.

Mesures : comment protégeons-nous les données ?

Group S garantit à ses affiliés un niveau correct de protection des données, conformément à la réglementation nationale et européenne. Lors du développement de nos processus d'entreprise, si le processus traite de données sensibles, une analyse d'impact, conforme aux attentes du RGPD, sera effectuée.

Cette analyse nous permettra d'appliquer le niveau de sécurité adéquat, en fonction du processus. Notre niveau de sécurité est basé sur des standards internationaux et fait l'objet d'évaluations régulières, tant par notre service interne d'audit que par des services externes mandatés par nos clients. Notre certification ISAE 3402 type 1 et 2, décernée par un organe d'audit indépendant le 25/07/2017 confirme également la bonne application de ces procédures. Nos affiliés peuvent obtenir le rapport détaillant cette certification sur simple demande.

Les données à caractère privé sont stockées exclusivement dans des espaces de données localisés en Belgique (sur les sites informatiques de Group S) et faisant partie de la configuration sécurisée de Group S. Les serveurs sur lesquels les différents traitements sont exécutés font également partie de ce même environnement.

Comment garantissons-nous la sécurité et la confidentialité ?

Group S met en place les mesures administratives, techniques et physiques pour protéger les données contre la destruction accidentelle ou non autorisée, contre la perte, la modification, l'accès ou tout autre traitement non autorisé de données à caractère personnel. Ces procédures sont élaborées et révisées par la direction, le service interne d'audit et le service juridique.

Les rôles et les responsabilités au sein de l'entreprise sont clairement définis, ce qui permet la bonne application de ces directives.

Les locaux où se trouvent les ordinateurs et les serveurs contenant les logiciels et les données sont physiquement protégés. Cette protection consiste en une gestion électronique et centralisée des entrées, un système d'alarme, un système de refroidissement et des dispositifs de protection contre les pannes de courant et les incendies.

Des dispositions relatives au secret professionnel et à la protection de la vie privée sont reprises dans nos contrats, nos conventions, notre règlement de travail et nos autres documents, afin de sensibiliser nos affiliés et nos collaborateurs.

Le niveau des services peut, à la demande de l'affilié, faire l'objet d'un écrit et un rapport périodique est possible.

Quels moyens technologiques sont-ils utilisés ?

Au niveau technique, les mesures suivantes ont été implémentées à l'aide des moyens technologiques les plus pointus. Afin de répondre au plus vite au développement permanent des méthodes d'intrusion, ces mesures sont régulièrement revues :

- Utilisation de SFTP,
- Cryptage des données sensibles dans la base de données,
- Renforcement de la sécurité de notre infrastructure,
- Sécurisation de nos réseaux,
- Mise en place de procédures d'identification renforcées (authentification à 3 facteurs, utilisation de l'E-ID, ...),
- Audit des accès des utilisateurs,
- Révision régulière des mesures prises,
- Gestion des incidents de production,
- Revue du code des futurs développements, surtout lorsqu'ils sont orientés Web,
- Mise en place d'un mécanisme d'anonymisation des données,
- Cryptage des données lorsque celle-ci sont échangées avec l'extérieur,
- Développement de nouvelles fonctionnalités afin de garantir les droits susmentionnés,
- Révision de nos périodes de rétention des données,
- Alignement de nos KPI et SLA avec nos sous-traitants.

Group S dispose d'un plan de protection logique qui se base sur :

- un pare-feu interne, un serveur proxy et logiciel antivirus,
- une gestion formalisée des droits d'accès basée sur les rôles et les responsabilités, tant pour les utilisateurs internes que pour les affiliés.

Notre plan de reprise après sinistre (Disaster Recovery Plan) s'appuie sur des systèmes redondants, situés à des endroits différents et avec des connexions internet distinctes. Des tests de basculement sont régulièrement effectués. Des lieux de reprise après sinistre et les infrastructures nécessaires sont également prévus.

Des moyens de sauvegarde redondants nous permettent d'assurer la continuité de nos services, sans interruption ni perte de données.

Nous gérons les modifications apportées à nos logiciels par un logiciel de planification, un outil de gestion des changements et des environnements distincts de développement, d'acceptation et de production.

Un service d'assistance est disponible pour gérer les possibles plaintes, avec une analyse d'impact et une gestion des priorités des éventuels incidents et des temps de diagnostic et de réaction correspondants.

Pourquoi utilisons-nous des cookies ?

Group S utilise des cookies afin d'améliorer le confort de navigation et l'usage fonctionnel sur le site Groups.be. Ces cookies permettent aux programmes de conserver des données sur l'utilisateur afin de les récupérer lors d'un usage ultérieur et simplifier, dans ce contexte, l'usage du site.

Le cookie est l'équivalent d'une pièce d'information (généralement un fichier texte) de faible taille sauvegardée sur le terminal de l'internaute. Il ne s'agit pas de morceaux de codes compilés. Donc ils ne peuvent pas être exécutés ou s'exécuter automatiquement. Ainsi, ils ne peuvent pas créer de copies d'eux-mêmes et s'étendre d'autres réseaux pour s'exécuter et se copier. Etant donné qu'ils ne peuvent pas exécuter ces actions, ils sortent de la définition standard des virus.

On distingue plusieurs types de cookies :

Cookies statistiques : relèvent des informations sur l'utilisation du site visité, à des fins statistiques.

Cookies de confort : visent essentiellement à rendre la navigation, à la fois, plus confortable, plus commode et plus conviviale

Cookies fonctionnels : veillent au fonctionnement correct du site internet (ex : cookies de login, d'enregistrement, préférences de langage,...)

L'internaute peut refuser l'installation de ces cookies via les paramètres de son navigateur. Il peut également supprimer à tout moment les cookies déjà installés.

Recours : quels moyens de recours sont à disposition ?

Afin de faciliter les échanges avec l'Autorité de Protection des Données et les responsables du traitement, Group S a désigné un DPO, responsable de la protection des données et des modalités de mise en œuvre du RGPD. C'est lui qui centralisera les demandes relatives aux violations de données.

On parle d'une violation de données dans des situations où des données à caractère personnel risquent d'être rendues publiques, perdues, détruites ou modifiées de manière illégitime. Dans ces cas, différents moyens de recours sont à disposition.

Quels droits sont-ils applicables ?

Le nouveau règlement RGPD, dont l'objectif est de protéger la personne physique, contre les usages abusifs de ces données à caractère personnel instaure un ensemble de droits qui peuvent être exercés par celle-ci :

- Droit à l'anonymisation. Group S garantit dans nos environnements de développement, de test et de démo qu'aucune donnée ne permet d'identifier de façon directe ou indirecte une personne.
- Droit à l'information. Group S peut :
 - o Fournir en toute transparence des informations aux personnes concernées sur la façon dont nous traitons leurs données personnelles et quelles données nous traitons
 - o Communiquer les informations au moment où les données sont obtenues (si obtenues directement auprès de la personne) ou dans un délai raisonnable (obtenues indirectement)
- Droit à l'oubli : Group S permet d'effacer les données d'une personne à sa demande. La personne concernée peut demander d'être « oubliée » mais ce droit n'est pas absolu. Les individus ont le droit de faire effacer leurs données personnelles et d'empêcher leur traitement si le traitement leur cause des dommages, mais il existe des circonstances particulières où ce droit ne peut être exercé (obligations légales, ...).
- Droit de rectification. Group S peut :
 - o Rectifier des données personnelles si elles sont inexactes ou incomplètes
 - o Informer les tiers si nous leur avons communiqué les données personnelles
 - o Informer les personnes au sujet des tiers auxquels les données ont été divulguées
 - o Répondre à la personne concernée dans un délai d'un mois (prolongeable de deux mois)

- Droit à la portabilité des données. Group S permet le transfert des données personnelles d'un environnement informatique à un autre d'une manière sûre et sécurisée.
- Droit d'accès. Group S peut livrer les données sous une forme structurée, couramment utilisée et lisible, gratuitement et dans un délai d'un mois (prolongeable de deux mois).
- Droit d'opposition. Group S permet à la personne concernée de s'opposer, dans certaines circonstances, à des traitements que nous effectuons.
- Droit de contestation d'un traitement automatique. Group S peut :
 - o Garantir qu'une intervention humaine puisse intervenir dans la prise de décision
 - o Ecouter le point de vue de la personne concernée
 - o Fournir une explication sur la décision

Quelles procédures suivre ?

Si, malgré toutes les mesures prises afin de garantir la sécurité maximale aux données à caractère privé, une violation de données était relevée par l'employeur ou un de ses travailleurs, il convient, pour l'employeur :

- de relever le maximum d'informations décrivant l'incident,
- d'en informer au plus vite Group S, par le biais du formulaire mis à disposition sur son site.

Celui-ci prendra les mesures nécessaires afin de régulariser la situation et éviter que celle-ci ne se reproduise dans le futur.

Lorsque Group S œuvre en tant que responsable des traitement, et si la gravité de la violation est conséquente, Group S évaluera l'opportunité de notifier la fuite de données auprès de l'organe dédié, à savoir en Belgique, l'autorité de protection des données. En outre, dans certains cas, Group S enverra une notification aux personnes concernées, à savoir les personnes dont les données ont fait l'objet de la fuite.

Lorsque Group S œuvre en tant que sous-traitant, c'est au responsable du traitement d'envoyer des notifications à l'Autorité de Protection des Données et aux personnes concernées. Group S assistera alors le responsable du traitement dans l'identification et la description de la violation de données.

Notification à l'Autorité de Protection des Données

La notification permet à l'autorité de protection des données d'évaluer l'impact de la violation de données conjointement avec le responsable du traitement des données ayant fait l'objet de la violation et de formuler des recommandations quant aux règles légales relatives aux

traitements de données et à la sécurisation de ceux-ci. Une telle notification présente également l'avantage qu'elle oblige le responsable à réfléchir sur la manière dont il organise et sécurise son traitement de données, aujourd'hui et à l'avenir.

Le délai de notification est en principe de maximum 72 heures après le constat de la fuite de données. Si dans un premier temps, le responsable du traitement de données ne dispose d'aucune information ou ne dispose que de peu d'informations, la notification peut toutefois se faire en deux étapes.

Notification aux personnes concernées

Le responsable du traitement de données notifie la violation de données aux personnes concernées, par des moyens de communication qui garantissent une réception rapide de l'information. S'il est impossible d'identifier les personnes préjudiciées, le responsable peut informer ces personnes par le biais des médias, tout en cherchant à retrouver l'identité de ces personnes afin de pouvoir les informer également individuellement.

La notification aux personnes concernées est rédigée dans un langage clair et aisément compréhensible. L'Autorité de Protection des Données recommande de fournir au moins les informations suivantes :

- le nom du responsable du traitement de données,
- les coordonnées d'un point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues,
- un résumé de l'incident qui a porté atteinte aux données à caractère personnel,
- la date présumée de l'incident,
- la nature et la teneur des données à caractère personnel concernées,
- les conséquences vraisemblables de la fuite de données pour les personnes concernées,
- les circonstances de la fuite de données,
- les mesures prises par le responsable pour remédier à la fuite de données,
- les mesures recommandées par le responsable aux personnes concernées pour atténuer les préjudices potentiels.

Qui contacter ?

Toute remarque, question ou plainte relative à la protection de la vie privée par rapport à un traitement exécuté par Group S, en tant que responsable des traitements ou sous-traitant, doit être adressée, via le formulaire prévu à cet effet (disponible sur le site de Group S), au DPO de Group S, à l'adresse :

DPO@groups.be

Evolution : que se passera-t-il dans le futur ?

Le RGPD est entré en vigueur le 24 mai 2016, mais à compter de cette date, une période de transition de 2 ans était prévue. Celui-ci est à présent actif..

Le RGPD est un des 3 piliers d'un projet plus large, relatif à la vie privée, et cadré sur la même date du 25 mai 2018, incluant également :

- NIS, directive européenne qui fournit des mesures légales destinées à améliorer le niveau de la cyber sécurité en Europe. Cette directive ne concerne que certains secteurs d'activité (énergie, transport, finances, santé, ICT, ...) dont Group S ne fait pas partie.
- E Privacy : directive européenne destinée à protéger les usagers des communications électroniques.

L'effort ne s'arrêtera pas à cette date.

La réglementation en la matière continuera d'évoluer et les services que nous mettons à disposition de nos affiliés également. La déclaration de confidentialité, que clôture ce chapitre, est plus qu'un texte. Il s'agit d'un état d'esprit reflétant la politique de l'entreprise, d'un réflexe, d'une perception qui doivent transparaître dans chaque acte posé par Group S et ses collaborateurs.

Tous les niveaux de l'organisation sont sensibilisés à cette problématique et l'effort pour y parvenir reste constant, que ce soit au travers de publications nouvelles, de campagnes de sensibilisation ou de cycles de formation.

Le 25 mai 2018 n'est qu'un début...